

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde



Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 18 mai 2023, à 18h30, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir (en retard)
Mme Marie-Soleil Poulin
M. Jean-Claude Daoust

M. Michel Fontaine
M. Simon Normandin
M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

2023-05-18-01 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2023-05-18-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - Octroi Contrat Rénovation Centre communautaire
 - Contrat de resurfaçage du terrain de balle
 - Embauche d'un inspecteur en bâtiment
 - Résolution d'appui à Gestion patrimoine Saint-Herménégilde
 - Mandat à Cain Lamarre
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2023-05-18-03 OCTROI CONTRAT RENOVATION CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités du programme gouvernemental PRABAM pour la réfection de bâtiment municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité avait une enveloppe de subvention de 75 000,00 \$ et qu'après les travaux effectués au garage en 2022, il lui reste des fonds pour la rénovation du centre communautaire;

ATTENU QUE la municipalité a invité des soumissionnaires pour la rénovation complète de la salle de bains des femmes au centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu que:

La municipalité engage l'entrepreneur Construction A. Hébert pour rénover entièrement la salle de bains des femmes du centre communautaire pour que les travaux soient effectués au plus tard le 20 juillet 2023;

Que selon la soumission datée du 2 mai 2023, la municipalité paie une somme de 35 736,00 \$ plus taxes pour lesdits travaux, après la fin des travaux et sur acceptation de ceux-ci.

Adoptée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde


M
G
no de résolution
ou annotation

2023-05-18-04 OCTROI DU CONTRAT DE RESURFAÇAGE DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a décidé de procéder à la réfection complète du terrain de balle et que dans le cadre de ces travaux un resurfaçage de l'aire de jeux est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de H.M. Lambert pour la somme de 5 500,00 \$ plus taxes pour le resurfaçage.

Adoptée.

2023-05-18-05 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BATIMENT

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement plutôt cette année;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a rencontré des candidats pour ce poste et a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche d'un nouvel inspecteur.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, appuyé par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à embaucher, pour et au nom de la municipalité de Saint-Herménégilde, monsieur Benoit Hamel pour le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, selon les termes établis au contrat d'embauche, ce dernier devant commencer vers le 29 mai 2023.

Adoptée.

Arrivée du conseiller Robin Cotnoir à 18h38

2023-05-18-06 APPUI A GESTION PATRIMOINE DE SAINT-HERMENEGILDE

ATTENDU QUE l'OBNL Gestion Patrimoine Saint-Herménégilde s'est portée acquéreur de l'église de Saint-Herménégilde, bâtiment sis au 774, rue principale à Saint-Herménégilde;

ATTENDU QUE la municipalité a reconnu ce bâtiment comme bâtiment d'intérêt patrimonial et qu'en vertu du règlement 167 adopté le 3 octobre 2005 il a été cité monument historique;

ATTENDU QUE l'OBNL Gestion Patrimoine de Saint-Herménégilde entend demander des subventions au Conseil du Patrimoine religieux du Québec visant la requalification du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, appuyé par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité d'appuyer Gestion Patrimoine de Saint-Herménégilde dans ses démarches de financement afin de requalifier l'immeuble sis au 774, rue principale à Saint-Herménégilde.

Adoptée.

2023-05-18-07 MANDAT CAIN LAMARRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de déclaration judiciaire de droits acquis pour le lot 6 343 633 et portant le numéro judiciaire 450-17-008737-232 du district de Saint-François;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M

G
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mandater Cain Lamarre pour représenter la municipalité dans le cadre du présent litige;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également entreprendre des procédures pour obtenir la démolition du garage qui fait l'objet du présent litige;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Simon Normandin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité mandate Cain Lamarre pour représenter la municipalité dans le cadre du dossier concernant le jugement déclaratoire et pour effectuer les démarches juridiques requises afin de contester la demande en jugement déclaratoire;

QUE le conseil de la municipalité mandate Cain Lamarre afin d'effectuer toutes les démarches judiciaires requises afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour que le bâtiment en litige soit démoli.

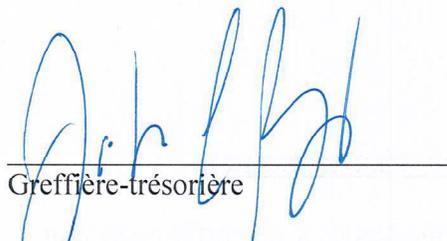
Adoptée.

2023-05-18-08 PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-05-18-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 18h52.



Greffière-trésorière



Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.